

CHARTRE *des* DROITS

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE DES
ENFANTS ET DES JEUNES

Ressources / Références

- Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
 - Texte intégral
 - Résumé (annexe 2, p. 112)
 - Version en langage clair et simple
- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- Peel Charter of Children's Rights (anglais seulement)



**Sommet sur
la santé mentale
des enfants et
des adolescents**



Coalition pour la santé
mentale des enfants ET
des adolescents

Réfléchissons ensemble.



*Organisé par la Coalition pour la santé mentale des enfants
et des adolescents*

*Texte préparé par l'Association des élèves conseillers et
conseillères de l'Ontario (AECO)*

OBJET

La présente déclaration a pour objet d'encourager l'adoption d'une position unifiée sur les problèmes de santé mentale touchant les enfants et les jeunes en Ontario. Des droits fondamentaux y sont énoncés et définissent une norme idéale pour ce qui est d'accepter, de respecter, d'aider et de mobiliser les enfants et les jeunes dans le contexte de la santé mentale dans leurs communautés. En revendiquant ces droits, qui jettent les bases d'une amélioration de la qualité de l'apprentissage et du vécu des enfants et des jeunes, l'AECO réclame que tous les enfants et les jeunes soient traités de manière équitable et inclusive.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉS

Chaque enfant et chaque jeune a la responsabilité de comprendre, de reconnaître et de respecter les droits des autres enfants et des autres jeunes, ainsi que ceux des autres membres de la communauté. **Chaque adulte a la responsabilité de** reconnaître le rôle qu'il doit jouer en s'intéressant aux enfants et aux jeunes, en les écoutant et en acquérant des connaissances sur les divers aspects de la santé mentale. Tout adulte qui travaille ou interagit directement avec des enfants et des jeunes doit reconnaître l'importance des problèmes de santé mentale dans le contexte de leur bien-être, tant à l'école que dans la vie. Les adultes devraient s'engager à travailler en collaboration afin d'appuyer un système revitalisé capable de répondre adéquatement aux besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et d'accroître la promotion de la santé mentale et l'information à son sujet dans les communautés.

CHARTRE des DROITS

TOUS LES ENFANTS ET LES JEUNES JOUISSENT DE SIX DROITS INALIÉNABLES RELATIVEMENT
À LEUR BIEN-ÊTRE ET À LEUR SANTÉ MENTALE :

LE DROIT AU RESPECT :

La possibilité de vivre et de grandir dans une culture de bienveillance et de respect, où les émotions et la mentalité de chaque individu doivent être traitées avec dignité.

LE DROIT À L'ACCEPTATION

Le fait d'être non pas simplement tolérés, mais bien acceptés comme ils sont, sans avoir à subir une discrimination ou un traitement différent pour l'un ou l'autre des motifs suivants : le sexe, la race, l'origine ethnique ou autochtone, l'orientation sexuelle, la classe sociale, un handicap, la langue, la religion, l'image corporelle ou toute autre représentation physique, sociale, mentale, émotive ou culturelle.

LE DROIT AU SOUTIEN

La capacité d'entrer en contact, à l'école et dans la communauté, avec des personnes qui ont les connaissances et la sensibilité nécessaires pour faire face à des problèmes de santé mentale et qui sont représentatives de la diversité culturelle des enfants et des jeunes qu'elles desservent.

LE DROIT À DES SERVICES

La possibilité de recevoir sans délai un soutien et des services de santé mentale équitables et offerts dans la langue de leur choix, ainsi que d'être informés de l'appui et des services à leur disposition, où qu'ils vivent.

LE DROIT À LA RÉUSSITE

Le fait d'être appuyés dans leurs réalisations; de s'épanouir dans un milieu plaisant et intéressant qui met l'accent sur la capacité d'apprendre et de vivre à leur propre rythme; d'être évalués équitablement dans les écoles; et de bénéficier de la compréhension et des accommodements appropriés.

LE DROIT À LA PROTECTION

Le fait d'être à l'abri du danger, de l'intimidation et de toute forme de harcèlement, et de pouvoir exprimer librement leurs opinions et leur avis sans craindre de réprimandes.



Coalition pour la santé
mentale des enfants et
des adolescents
Réfléchissons ensemble.

